



Projet d'Ouverture
pour la Rentrée
2022

CAPa Jardinier Paysagiste

OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/ POURSUITE D'ÉTUDES

Objectifs : former des ouvrier(ère)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

Environnement et activités du métier : justifier d'une condition physique adaptée aux contraintes du métier (port de charges, travail en extérieur...).

Débouchés/poursuite d'études : le CAPa ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BPA travaux des aménagements paysagers, un BP Aménagements Paysagers, un Bac Professionnel ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de niveau 3.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment. Le diplôme peut également être préparé en formation continue / contacter le CFPPA (T.03 27 99 75 54).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois maximum qui suivent le début de contrat.

CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION

Public ciblé : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus (entrée possible à partir de 15 ans si sortie d'une classe de 3ème), pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

Pré-requis : sans condition de diplôme / maîtrise des savoirs de base.

Procédure d'admission : entretien de motivation et vérification des pré-requis / nécessité de conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche d'une entreprise par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois maximum qui suivent le début de contrat.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de formation : 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation / 800 h de cours (13 semaines / an)/ Le rythme de l'alternance : 1 semaine sur 3 en moyenne au centre de formation selon le calendrier d'alternance et de façon à prendre en compte les périodes de forte activité de l'entreprise.

35h/ semaine au centre de formation.

Modalités d'évaluation : l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

Modalités d'adaptation à la formation : suite au positionnement réalisé à l'entrée de la formation, réduction de parcours en cas de VAA-Validation d'Acquis Académiques/parcours adapté au regard des tests ou du projet individuel du candidat.

Candidats RQTH : allongement du parcours, soutien individualisé selon besoins.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement:

- Les intervenants sont spécialisés en aménagement paysager, titulaires de licences et diplômes de niveau supérieur. Ils sont formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC.

- Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique.

- Mise à disposition de salles de formation, Centre de Documentation et d'Information (CDI). Un Centre de Ressources (pour remise à niveau, autoformation accompagnée), salles informatiques.

- Parc paysager arboré de 2 hectares, massifs de fleurs, haies bocagères. Outillage manuel, tracteur, tondeuses, débroussailluse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, outillage pour l'entretien du matériel.

Equipements de protection individuelle.
Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités et Unités capitalisables générales :

UC comprenant des modules de français - mathématiques - vie sociale.

UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique.
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.

UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle.
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.

UCG 3 : Interagir avec son environnement social.

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
- S'appropriier les normes et cadres de référence d'un collectif.

Capacités et Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle.

UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.

- Entretien la végétation.
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.

UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.

UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements.
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.

- **UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale & à l'Emploi) : Maçonnerie paysagère.**

STATUT/RÉMUNÉRATION/ FINANCEMENT DE LA FORMATION/AIDES FINANCIÈRES

L'apprenti(e) est salarié(e) d'une entreprise / Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti(e). le CFPPA-UFA du Nord bénéficie de sources de financements pour le coût du contrat / aides aux apprenti(e)s. Se reporter à la fiche descriptive «statut/rémunération/financement de la formation/aides financières».

PARTENARIATS

Partenariat privilégié mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage, intervenants en formation...).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours et travaux pratiques sur le site du lycée Charles Naveau
- Gare SNCF à 200 m du lycée Charles Naveau.
- Accès en Bus : arrêt au collège J.Rostand ou gare/ liaisons avec Aulnoye-Aymeries/Avesnes sur Helpe/Fourmies/Maubeuge.
- Possibilité de restauration sur le site (nous consulter pour les tarifs),
- Internat possible filles et garçons sur la cité Camille Claudel de Fourmies.
- Places de parking à proximité de l'établissement.

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

CFPPA-UFA du Nord - site de Sains Du Nord



52, rue JB LEBAS-BP23

59177 Sains Du Nord

contact : Amandine Bert

☎ 03 27 59 15 54

cfa.sains-du-nord@educagri.fr



www.wagnonville.fr

